Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-124-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 30 JUIN 2025

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES TRANSITIONS

Projet Alimentaire Territorial (PAT) : ajustement du programme d'actions

Rapporteur : Christelle MINARD

N°CC2025-124

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	63
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	11
Votants	74
Secrétaire de séance : **Gilbert GALLAND**	

L'an 2025, le 30 juin à 19 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à SOREL-MOUSSEL, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Benoît SACRÉ (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-124-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

BRULE) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; Mme Danielle TOMIC (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ;Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Éric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :
M. Sébastien LEROUX (DREUX) donne pouvoir à M. Jean BARTIER ; M. Jacques ALIM (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Aïssa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-124-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Il a été exposé,

Par délibération n°CC2024-084, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux du 13 mai 2024 a émis un avis favorable à la mise en œuvre du plan d'actions présenté dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Il s'agissait d'une validation préalable au dépôt d'un dossier de demande de labellisation de niveau 2.

Les critères de labellisation ayant été renforcés en mai 2024 par l'État, conformément aux enjeux de la nouvelle Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC), le Projet Alimentaire Territorial de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux n'a pas pu obtenir la labellisation escomptée. Ainsi, pour prétendre à cette labellisation, il a été nécessaire de renforcer :
- les actions en lien avec l'environnement, et plus globalement le développement de l'agroécologie ;
- les actions visant à lutter contre la précarité alimentaire ;
- tout en confortant l'aspect systémique d'un plan d'actions cohérent avec le diagnostic territorial réalisé.

Dans cette perspective, le conseil de développement, réuni le 10 mars 2025 a formulé différentes propositions visant à l'amélioration du plan d'actions du PAT de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Le contenu ajusté du projet a été adopté lors du comité de pilotage, réuni le 20 mai dernier.

La feuille de route s'articule désormais autour d'un socle transversal, qui constitue la base structurante du PAT, et de quatre grands enjeux thématiques qui en déclinent les orientations stratégiques.

Ce socle repose sur trois objectifs principaux :
- animer ce dispositif ;
- développer la communication et la sensibilisation autour des enjeux alimentaires ;
- structurer et animer un réseau de communes engagées sur le sujet.

Les 4 grands enjeux thématiques se déclinent en 12 objectifs :

ENJEUX	OBJECTIFS
Une agriculture locale pérenne, durable et résiliente face aux changements	• Préserver le foncier agricole ; • Promouvoir les métiers agricoles et de l'agro-alimentaire ; • Préserver la ressource en eau (en quantité et qualité) et accompagner la diversification des productions dans une vision prospective intégrant les évolutions climatiques.
Un système alimentaire organisé pour valoriser les productions du territoire	• S'appuyer sur la restauration collective pour contribuer à structurer des débouchés locaux aux productions locales et durables du territoire ; • Renforcer l'appareil local de transformation des produits agricoles ; • Renforcer le maillage en produits locaux en multipliant les débouchés.
Des pratiques alimentaires bonnes pour la santé et l'environnement	• Favoriser l'accès à l'information liée aux enjeux nutritionnels de l'alimentation à tous les publics ; • Sensibiliser la population à l'agriculture et l'alimentation ; • Renforcer la connaissance du vivant, de l'agriculture et la pratique du jardinage ; • Lutter contre les gaspillages et renforcer le fait maison.
Lutter contre la précarité alimentaire et favoriser l'accessibilité sociale et financière à une alimentation locale et durable pour toutes et tous	• Améliorer l'accessibilité sociale et financière à une alimentation de qualité • Faciliter l'accessibilité pratique aux produits locaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-124-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

L'ensemble de ces objectifs se décline en 35 actions (contre 24 dans la précédente feuille de route) détaillées en annexe de la présente délibération.

Pour mémoire, le PAT de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a obtenu le label de niveau 1, le 7 septembre 2021. Ce niveau de labellisation correspond aux projets collectifs émergents. Attribuée pour une durée de trois ans non renouvelables, la labellisation a toutefois fait l'objet d'une prolongation exceptionnelle, portant son échéance au 6 septembre 2025.

Au regard de cette nouvelle feuille de route, il est proposé de déposer une candidature dès cet été en vue d'obtenir la reconnaissance de niveau 2. Ce niveau correspond aux projets suffisamment avancés pour permettre la mise en œuvre d'actions opérationnelles, systémiques, pilotées par une instance de gouvernance structurée, et soutenues par des moyens humains et financiers dédiés.
La labellisation de niveau 2 est attribuée pour une période de 5 ans renouvelable.

***VU** la délibération n°CC2024-084 du conseil communautaire du 13 mai 2024 émettant un avis favorable sur le Projet Alimentaire Territorial (PAT),*
***VU** l'avis favorable de la commission attractivité du territoire par la filière touristique, agricole et le développement durable tourisme du 12 juin 2025,*
***VU** la feuille de route du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** la présentation synthétique du Projet Alimentaire Territorial (PAT) au comité de pilotage le 20 mai 2025.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le nouveau plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT) structuré autour d'un socle transversal et de quatre enjeux thématiques dans sa version annexée au présent rapport ;
ARTICLE 2 : ABROGE ET REMPLACE la délibération n°CC2024-084, du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux du 13 mai 2024 émettant un avis favorable sur le plan d'actions du projet alimentaire territorial ;
ARTICLE 3 : ÉMET un avis favorable à la candidature de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux dans une démarche de labellisation de niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial (PAT), en cohérence avec la nouvelle feuille de route adoptée ;
ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à mettre en œuvre les actions découlant de cette feuille de route, à signer tout document afférent à son exécution et à solliciter, le cas échéant, les co-financements nécessaires.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 10 JUIL. 2025
	Gérard SOURISSEAU **Président**
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**Gilbert GALLAND** **Secrétaire de séance**